

COMPTE RENDU DE LA REUNION DU CONSEIL MUNICIPAL DU 14 DECEMBRE 2022

PRESENTS : M. LE DIGABEL, Mme BLOURDIER, M. CANDON, M. SEGERS, Mme PHIPPEN, Mme PATUREL, Mme CIRINA, Mme FORTIN, Mme JOURDA, M. CROZET-JOURDAIN, M. BASSET, Mme GENIESSE-GAUTIER, Mme ALVES

POUVOIR : M. DECAUX à M. LE DIGABEL
M. BAUCHE à Mme BLOURDIER

ABSENTS : MM. POUGET, BENARD, Mme GENIESSE-GAUTIER, M. SEBELOUE

SECRETAIRE : M. CANDON

Remarque à rajouter au compte rendu du 23 Novembre : chemin rural du vélo-route à la rue du 13 Août 1944 .

I – DELIBERATIONS :

1-1 DEMANDE DE SUBVENTION CHAUDIERE GAZ A CONDENSATION A L'ECOLE MATERNELLE.

Rapporteur : M. LE DIGABEL

Compte tenu de la vétusté du système de chauffage à l'école maternelle, il est nécessaire de procéder à son changement.

Afin d'économiser nos factures d'énergie, il est préconisé de se tourner vers le système de chaudière gaz à condensation.

Monsieur le Maire a reçu un devis de l'entreprise GALLIENNE pour un montant de 13 701 € HT.

Pour ces travaux il est possible d'obtenir une subvention DETR et une subvention auprès du conseil départemental.

Monsieur le Maire sollicite le conseil municipal pour :

- APPROUVER le projet de changement de chauffage à l'école maternelle des Champs
- SOLLICITER une subvention au titre de
 - La DETR au taux de 40 % soit 5480 €
 - Du conseil Départemental au taux de 40 % soit 5480 €
- DECLARER que le financement non subventionné sera assuré par des fonds propres
- L'AUTORISER à signer les bons de commande dès réception de l'attribution de subventions
- INSCRIRE les crédits nécessaires au BP 2023.

Vote : Pour à l'unanimité

1-2-DEMANDE DE SUBVENTION CHAUDIERE GAZ A CONDENSATION A LA MAIRIE

Rapporteur : M. LE DIGABEL

Compte tenu de la vétusté du système de chauffage à la Mairie, il est nécessaire de procéder à son changement.

Afin d'économiser nos factures d'énergie, il est préconisé de se tourner vers le système de chaudière gaz à condensation.

Monsieur le Maire a reçu un devis de l'entreprise GALLIENNE pour un montant de 13 645 € HT

Pour ces travaux il est possible d'obtenir une subvention DETR et une subvention auprès du conseil départemental.

Monsieur le Maire sollicite le conseil municipal pour :

- APPROUVER le projet de changement de chauffage à la Mairie
- SOLLICITER une subvention au titre de :
 - La DETR au taux de 40 % soit 5458 €
 - Du conseil Départemental au taux de 40 % soit 5458 €

- DECLARER que le financement non subventionné sera assuré par des fonds propres
- L'AUTORISER à signer les bons de commande dès réception de l'attribution de subventions
- INSCRIRE les crédits nécessaires au BP 2023.

Vote : Pour à l'unanimité

1-3-DEMANDE DE SUBVENTION SYSTEME DE CHAUFFAGE REVERSIBLE A LA SALLE DES FETES.

Rapporteur : M. le Maire

Compte tenu de la vétusté du système de chauffage à la salle des fêtes, il est nécessaire de procéder à son changement.

Afin d'économiser nos factures d'énergie, il est préconisé de se tourner vers le système de chauffage réversible.

Monsieur le Maire a reçu un devis de l'entreprise OLIV'ELEC pour un montant de 45 352.60 HT.

Pour ces travaux il est possible d'obtenir une subvention DETR et une subvention auprès du conseil départemental.

Monsieur le Maire sollicite le conseil municipal pour :

- APPROUVER le projet de changement de chauffage à la salle des fêtes
- SOLLICITER une subvention au titre de
 - La DETR au taux de 40 % soit 18 141.04 €
 - Du conseil Départemental au taux de 40 % soit 18 141.04 €
- DECLARER que le financement non subventionné sera assuré par des fonds propres
- L'AUTORISER à signer les bons de commande dès réception de l'attribution de subventions
- INSCRIRE les crédits nécessaires au BP 2023.

Vote : Pour à l'unanimité

1-4-DEMANDE DE SUBVENTION ALARME INCENDIE SALLE DES FETES

Rapporteur : M. le Maire

Tous les établissements recevant du public doivent obligatoirement posséder un système d'alarme.

Or, il s'avère que la salle des fêtes n'en possède pas et suite à l'inspection des services incendie, il y a obligation pour la commune de se mettre aux normes.

Monsieur le Maire a reçu un devis de l'entreprise OLIV'ELEC pour un montant de 6 286.46 € HT.

Pour ces travaux il est possible d'obtenir une subvention DETR et une subvention auprès du conseil départemental.

Monsieur le Maire sollicite le conseil municipal pour :

- APPROUVER le projet d'alarme incendie à la salle des fêtes.
- SOLLICITER une subvention au titre de
 - La DETR au taux de 40 % soit 2 514.58 €
 - Du conseil Départemental au taux de 40 % soit 2 514.58 €
- DECLARER que le financement non subventionné sera assuré par des fonds propres
- L'AUTORISER à signer les bons de commande dès réception de l'attribution de subventions
- INSCRIRE les crédits nécessaires au BP 2023.

Vote : Pour à l'unanimité

1- 5 DEMANDE DE SUBVENTION ALARME SONORE SALLE DES FETES :

Rapporteur : M. le Maire

Les bâtiments communaux recevant du public comme la salle des fêtes doivent être dotés d'après la réglementation en vigueur sur les nuisances sonores d'un limiteur de son.

Or, actuellement, notre salle des fêtes n'en possède pas.

Suite à de nombreuses plaintes de riverains et injonction de la Préfecture, la commune va équiper sa salle des fêtes d'une alarme sonore dite « limiteur de son ».

Monsieur le Maire a reçu un devis de l'entreprise OLIV'ELEC pour un montant de 4 340 € HT.

Pour ces travaux il est possible d'obtenir une subvention DETR et une subvention auprès du conseil départemental.

Monsieur le maire sollicite le conseil municipal pour :

- APPROUVER le projet de limiteur de son à la salle des fêtes.
- SOLLICITER une subvention au titre de
 - La DETR au taux de 40 % soit 1 736 €
 - Du conseil Départemental au taux de 40 % soit 1 736 €
- DECLARER que le financement non subventionné sera assuré par des fonds propres
- L'AUTORISER à signer les bons de commande dès réception de l'attribution de subventions
- INSCRIRE les crédits nécessaires au BP 2023.

Vote : Pour à l'unanimité.

1- 6 DEMANDE DE SUBVENTION APPARTEMENT AU-DESSUS DE LA SALLE DES FETES

Rapporteur : M. le Maire

Suite à l'ouverture du centre de santé, il est nécessaire d'attirer de nouveaux médecins sur la commune. Pour faciliter cette attraction, il est souhaitable de pouvoir loger des internes qui seraient susceptibles de venir sur notre commune.

Pour cela, Monsieur le Maire souhaiterait que les pièces au-dessus de la salle des fêtes soient transformées en logement pour un ou des futurs internes.

Monsieur le Maire a reçu un devis de l'entreprise MGC pour un montant de 16 787 € HT.

Pour ces travaux il est possible d'obtenir une subvention DETR et une subvention auprès du conseil départemental.

Monsieur le Maire sollicite le conseil municipal pour :

- APPROUVER le projet de logement au-dessus de la salle des fêtes
- SOLLICITER une subvention au titre de
 - La DETR au taux de 40 % soit 6 714.80 € €
 - Du conseil Départemental au taux de 40 % soit 6 714.80 €
- DECLARER que le financement non subventionné sera assuré par des fonds propres
- L'AUTORISER à signer les bons de commande dès réception de l'attribution de subventions
- INSCRIRE les crédits nécessaires au BP 2023.

Vote : Pour à l'unanimité

1-7 DEMANDE DE SUBVENTION PLATEAU SURELEVE : ROND POINT BOULANGERIE

Rapporteur : M. le Maire

M. le Maire sollicite le conseil municipal pour un projet d'aménagement de voirie.

En effet, il serait souhaitable, de pouvoir installer un plateau surélevé sur la D 316, au niveau du rond-point de la boulangerie afin de forcer les automobilistes à ralentir à cet endroit, ce qui permettra de mieux sécuriser les passages piétons.

Monsieur le Maire a reçu un devis de Ingénierie 27 du Département pour un montant de 32 079 € HT (études et réalisations)

Pour ces travaux il est possible d'obtenir une subvention DETR et une subvention auprès du conseil départemental.

Monsieur le Maire sollicite le conseil municipal pour :

- APPROUVER le projet d'aménagement de voirie sur la D 316.
- SOLLICITER une subvention au titre de
 - La DETR au taux de 40 % soit 12 831.60€
 - Du conseil Départemental au taux de 40 % soit 12 831.60 €
- DECLARER que le financement non subventionné sera assuré par des fonds propres
- L'AUTORISER à signer les bons de commande dès réception de l'attribution de subventions
- INSCRIRE les crédits nécessaires au BP 2023.

Vote : Pour à l'unanimité.

1-8 DEMANDE DE SUBVENTION CLIMATISATION CENTRE DE SANTE

Rapporteur : M. le maire

Lors des travaux du centre de santé communal, la préparation pour la mise en place de la climatisation a été réalisée en 2022.

Les travaux pour la pose de la climatisation va s'effectuer en 2023.

Monsieur le Maire a reçu un devis de l'entreprise TONON SIMONETTI pour un montant de 30 721.65 €.

Pour ces travaux il est possible d'obtenir une subvention DETR et une subvention auprès du conseil départemental.

Monsieur le maire sollicite le conseil municipal pour :

- APPROUVER les travaux pour la pose de climatisation au centre de santé
- SOLLICITER une subvention au titre de
 - La DETR au taux de 40 % soit 12 288.66€
 - Du conseil Départemental au taux de 40 % soit 12 288.66 €
- DECLARER que le financement non subventionné sera assuré par des fonds propres
- L'AUTORISER à signer les bons de commande dès réception de l'attribution de subventions
- INSCRIRE les crédits nécessaires au BP 2023.

Vote : Pour à l'unanimité

1-9 DEMANDE DE SUBVENTION REMONTAGE PREAU ECOLE MATERNELLE

Rapporteur : M. le Maire

L'école maternelle n'ayant pas de préau, il a été décidé de remonter celui qui était derrière la Mairie (ancienne école).

Monsieur le Maire a reçu un devis de l'entreprise MGC qui sera chargée de réaliser l'opération pour un montant de 43 868 € HT.

Pour ces travaux il est possible d'obtenir une subvention DETR et une subvention auprès du conseil départemental.

Monsieur le Maire sollicite le conseil municipal pour :

- APPROUVER les travaux de remontage du préau à l'école maternelle.
- SOLLICITER une subvention au titre de
 - La DETR au taux de 40 % soit 17 547.20 €
 - Du conseil Départemental au taux de 40 % soit 17 547.20 €
- DECLARER que le financement non subventionné sera assuré par des fonds propres
- L'AUTORISER à signer les bons de commande dès réception de l'attribution de subventions
- INSCRIRE les crédits nécessaires au BP 2023.

Vote : Pour à l'unanimité

1-10) DEMANDE DE SUBVENTION FIPD POUR CAMERAS AU CENTRE DE SANTE ET CENTRE DE LOISIRS

Rapporteur : M. le Maire

Suite à l'ouverture prochaine du centre de santé communal et du centre de loisirs courant 2023, M. le Maire informe le conseil municipal de son désir de faire poser deux caméras à ces deux endroits stratégiques.

En effet, les caméras de surveillance dissuadent des vols de biens et de vandalisme.

La société D2L sécurité, installatrice du système vidéo protection a fourni un devis pour ces nouvelles implantations s'élevant à 8 574 € HT.

Monsieur le Maire sollicite le conseil municipal pour :

- DECIDER de l'implantation de deux caméras supplémentaires
- RETENIR le devis de D2L sécurité d'un montant de 8 574 € HT
- SOLLICITER une subvention au titre de :
 - du FIPD au taux de 40 % soit 3 429.60 €
 - du Département au taux de 40 % soit 3 429.60 €
- DECIDER que l'installation débutera dès l'obtention de la subvention
- L'AUTORISER à signer tous les documents se rapportant à cette opération.
- INSCRIRE les crédits nécessaires au BP 2023.

Vote : 14 voix + 1 abstention

1-11) DEMANDE DE SUBVENTION ILOT TRIANGLE DEVANT MAIRIE

Cette délibération a été retirée de l'ordre du jour.

1-12) DEMANDE DE SUBVENTION COUVERTURE CENTRE MEDICAL

Rapporteur : M. le Maire

Suite à la remise en état de l'ancien cabinet médical, il est apparu un désordre important sur la couverture : de nombreuses fuites d'eau sont apparues sur la toiture.

Il y a donc obligation de rénover celle-ci.

Monsieur le Maire a reçu un devis de l'entreprise MGC qui sera chargée de réaliser l'opération pour un montant de 32 248€ HT.

Pour ces travaux il est possible d'obtenir une subvention DETR et une subvention auprès du conseil départemental.

Monsieur le Maire sollicite le conseil municipal pour :

- APPROUVER les travaux de couverture au centre de santé communal.
- SOLLICITER une subvention au titre de
 - La DETR au taux de 40 % soit 12 899.20 €
 - Du conseil Départemental au taux de 40 % soit 12 899.20 €
- DECLARER que le financement non subventionné sera assuré par des fonds propres
- L'AUTORISER à signer les bons de commande dès réception de l'attribution de subventions
- INSCRIRE les crédits nécessaires au BP 2023.

Vote : Pour à l'unanimité.

1-13) DECISION MODIFICATIVE N° 8

Rapporteur : Mme CIRINA

Pour tenir compte des événements de toute nature survenant en cours d'année, le budget primitif peut être corrigé par des décisions modificatives.

Ces dépenses prévoient et autorisent dépenses et recettes tout en respectant l'équilibre du budget primitif.

La gamme JVS Mairistem évoluant régulièrement, il est nécessaire de passer à la gamme « Infinity » qui permettra de bénéficier de tous les outils indispensables au quotidien des agents dans un seul et unique abonnement.

D'autre part, pour passer à la comptabilité M57 (en 2024), il y a obligation de passer à la gamme Infinity.

Le compte où doit être imputé cette dépense est désormais le 6512 (droits à l'utilisation informatique en nuage).

Ce compte risque d'être en déficit avant la fin de l'année, il est nécessaire de prévoir une somme complémentaire.

Monsieur le maire sollicite le conseil municipal pour :

- APPROUVER la décision modificative suivante :
 - Chapitre 65 :
Article 6512 (droits utilisation informatique) : + 6000 €
 - Chapitre 011
Article 615221(bâtiments publics) : - 6000 €

Vote : Pour à l'unanimité

1-14) CONVENTION D'ADHESION AU SERVICE MEDECINE DU CENTRE DE GESTION DE LA FONCTION PUBLIQUE TERRITORIALE DE L'EURE POUR LE CENTRE DE SANTE

Rapporteur : Mme BLOURDIER

Monsieur le Maire expose que la loi n°84-53 du 26 janvier 1984, modifiée, article 25 (2^{ème} et 4^{ème} alinéas) autorise les Centres de Gestion à passer des conventions pour l'exercice de missions **facultatives**. Un service Médecine est proposé aux collectivités et établissements. Une convention portant sur les modalités d'exercice de la mission afférente doit être établie. Elle sera mise en œuvre dès signature par les parties.

M. le Maire sollicite le conseil municipal pour :

- APPROUVER la convention d'adhésion au service médecine préventive proposée par le Centre de Gestion 27 ;
- L'AUTORISER à signer ladite convention ;
- ACCEPTER les modalités financières fixées par la convention (tarif actuel 65 euros, réévaluation par délibération du conseil d'administration du Centre de Gestion de l'Eure – CDG 27) ;
- NOTER que la durée de la convention est de trois ans.

Vote : pour à l'unanimité

II- INFORMATIONS :

Question de Jean Michel BASSET : demande si la date d'ouverture du centre de santé est connue ?
Réponse : la date n'est pas encore définie.

L'ordre du jour étant épuisé, la séance est levée à 19h50.